

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

DIX-NEUVIEME CONFERENCE TECHNIQUE REGIONALE SUR LES PECHEES
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 3-7 août 1987)

PROJET DE RECHERCHE DE LA CPS SUR LES PECHEES COTIERES
(Document présenté par le secrétariat général)

1. HISTORIQUE

a) Définition de la recherche

On trouve une bonne définition générale de la "recherche" dans le contexte des enquêtes appliquées aux pêches et dont l'objectif est le développement dans "Fisheries Research Needs in the South Pacific" par S. T. Fakahau et M. P. Shepard (FFA/ICOD, 1986) : Recherches sur les pêches - compilation et étude d'éléments permettant de faciliter la gestion et le développement des pêches.

b) Besoins en matière de recherche dans la région

Le rapport Fakahau et Shepard résulte d'une prise de conscience progressive, au sein des pays insulaires du Pacifique, de vastes lacunes dans la connaissance actuelle des ressources marines du Pacifique, lacunes qui, dans bien des cas, font obstacle à une gestion efficace de ces ressources. Ce rapport résume bon nombre des problèmes affectant la recherche sur les pêches côtières dans la région tout en proposant des solutions possibles pour certains d'entre eux. Les auteurs y relèvent de façon générale à l'échelle régionale de graves carences dans la communication et la diffusion de l'information sur les pêches. On y exhorte aussi les organisations internationales à concerter davantage leurs efforts pour les paliers. Le rapport note également que les pays insulaires du Pacifique se sont toujours fiés aux agences et organisations externes pour effectuer le gros des recherches dont ils avaient besoin, avec pour conséquence que, dans bien des cas, ces pays sont restés mal équipés pour effectuer leurs recherches en matière de pêches. Fakahau et Shepard insistent beaucoup sur le fait que les diverses organisations, dont la CPS, doivent impérativement aider les pays membres à améliorer leur propre infrastructure de recherche sur les pêches tout particulièrement en leur fournissant les éléments de formation nécessaires.

Un certain nombre de recommandations mentionnent expressément la CPS et portent sur des domaines dans lesquels selon les auteurs, les activités de la CPS devraient être étoffées ou renforcées. Il s'agit notamment de la collecte de statistiques de prises à l'intérieur des lagons, de la formation aux techniques d'évaluation des stocks, de la formation à l'utilisation des ordinateurs, et de la dynamique des populations pour certaines ressources choisies.

2. ROLE JOUE PAR LA CPS DANS LA RECHERCHE SUR LES PECHES

a) Historique des activités de la CPS en matière de recherche sur les pêches

Depuis sa création en 1947, la Commission du Pacifique Sud a accumulé une longue expérience des activités de recherche sur les pêches côtières, comme on peut en juger d'après l'annexe 1. Entre sa création, en 1947, et 1967, la Commission a mené à terme des programmes d'enquêtes et de recherches fondamentales tout en colligeant progressivement l'information déjà disponible sur les ressources marines de la région des îles du Pacifique. De 1967 à 1973, la CPS a réalisé des projets de recherche plus détaillés sur un certain nombre de questions spécifiques aux ressources marines par l'intermédiaire de l'Agence de développement des pêches dans les îles du Pacifique Sud, financée conjointement par la CPS et le PNUD. En 1973, la Commission créait le Projet de recherche sur les pêcheries côtières et le Projet de pêche artisanale au demi-large afin d'effectuer respectivement des recherches biologiques sur certaines ressources côtières choisies et des recherches à caractère économique sur la pêche des espèces démersales. En 1978, le Projet de pêche artisanale au demi-large fut remplacé par le Projet de développement de la pêche profonde dont les orientations, conformément aux souhaits des pays membres, portaient moins sur la recherche et davantage sur la formation, la démonstration et le développement économique. La même année, la Commission a également instauré le Programme d'évaluation des stocks de bonites (PESB), un vaste programme de recherche à l'échelle régionale visant à circonscrire les caractéristiques biologiques de la bonite et, dans une moindre mesure, de l'albacore juvénile. En 1982, ayant accompli sa tâche, le PESB a été remplacé par le Programme d'évaluation des thonidés et marlins dont la Commission a fait un important outil de recherche, ainsi qu'une base régionale de données sur les prises et l'effort pour la pêche au thon industrielle et artisanale, cette base de données devant servir à des fins de recherche.

b) Infrastructure de recherche actuelle de la CPS

A l'heure actuelle, la Commission exploite deux programmes de recherche sur les pêches aux fonctions distinctes : il s'agit du Programme pêche côtière (PPC), orienté principalement sur le développement et les ressources côtières et du PETM, dont l'objectif est d'effectuer des recherches sur les thonidés, les marlins et les espèces associées (par exemple les poissons-appâts), conformément à une liste de huit domaines d'activité prioritaires définie et approuvée lors des précédentes conférences sur les pêches de la CPS. Le document d'information 3 décrit plus en détail les effectifs affectés aux deux programmes. En général, les ressources humaines que la Commission consacre à la recherche, c'est-à-dire le personnel scientifique, sont concentrées au sein du PETM, ce personnel travaillant principalement à des recherches en rapport avec les thonidés. Le Programme pêche côtière, quant à lui, n'est pas expressément voué à la recherche et ne dispose pas de personnel officiellement assigné à des activités de recherche.

Ces dernières années, la Commission a reçu de nombreuses demandes d'aide dans le domaine de la recherche sur les pêches côtières émanant de pays membres. Elles portaient notamment sur la réalisation de projets d'évaluation des stocks, sur des cours de formation à divers aspects de l'analyse et de l'utilisation des données sur les pêches ainsi que sur la création de programmes de collecte et d'interprétation de données statistiques sur les pêches. Ces demandes rejoignent les domaines d'intérêt aussi bien du PPC, dont les activités se concentrent sur les pêches côtières, que du PETM, dont les deux derniers domaines prioritaires (numéros 7 et 8) ont trait à l'assistance et à la formation dans le domaine des méthodes d'analyse quantitative appliquées aux pêches et celui des statistiques sur les pêches côtières. La Commission a répondu à ces demandes dans toute la mesure de ses moyens mais, parfois, l'aide qu'elle pouvait apporter a été entravée par l'absence de mécanisme structuré à cette fin. Le PPC dispose d'une excellente équipe spécialisée dans le développement des pêches mais son organigramme ne compte aucun poste à caractère scientifique ou à vocation de recherche. Le PETM dispose du personnel scientifique nécessaire, mais ses principales activités prioritaires sont consacrées à la recherche sur les thonidés qui prend le pas sur tout autre domaine de recherche à caractère halieutique.

La Commission s'est néanmoins efforcée de répondre dans toute la mesure du possible aux demandes d'assistance soit en prélevant du personnel sur des programmes halieutiques existants, soit en ayant recours aux services d'experts externes, soit encore en combinant ces deux solutions. Toutefois, étant donné l'accroissement de la fréquence des demandes d'intervention dans le domaine de la recherche sur les pêches côtières, il est devenu nécessaire d'officialiser l'engagement de la Commission à fournir une aide dans ce domaine. Ce faisant, il faut établir un cadre permettant de répondre aux demandes de façon permanente et non plus ponctuelle. Le Projet de recherche sur les pêches côtières est destiné à fournir ce cadre et donc à améliorer la capacité qu'à la Commission d'aider ses membres.

c) Développement du Projet de recherche de la CPS sur les pêches côtières

Le secrétariat général de la CPS a présenté sa première proposition à cet égard à l'occasion de la dix-huitième Conférence technique régionale sur les pêches tenue à Nouméa, en août 1986. La proposition suggérait une structure possible pour un projet intégré qui permettrait à la Commission de s'occuper efficacement des questions de recherche sur les pêches côtières. La proposition préconisait le recrutement de personnel supplémentaire, et, notamment de spécialistes de pêches côtières et d'un responsable de l'information, un complément de personnel que le secrétariat général jugeait approprié et vu l'ampleur du travail envisagé pour les premiers stades du projet. On a par ailleurs avancé que les ressources des deux programmes de pêches existant déjà, et particulièrement une partie du personnel scientifique du PETM, devrait avoir un rôle à jouer dans ce projet.

La dix-huitième Conférence technique régionale sur les pêches a accordé son soutien à l'essence de la proposition mais a longuement débattu de ce qui pouvait constituer la meilleure structure pour le projet. En particulier, l'attention a été retenue par les relations avec le PETM. En définitive, la Conférence a recommandé que le nouveau projet soit considéré comme une activité du Programme pêches côtières et soit séparé dans toute la mesure du possible du PETM et du travail de recherche sur les thonidés. La Conférence a défini des domaines d'activité appropriés pour les spécialistes concernés et approuvé le titre de Projet de recherche sur les pêches côtières. Afin d'en accélérer la mise en oeuvre, la Conférence a également exprimé son soutien au secrétariat général qui a proposé de réaffecter un poste du PETM vacant depuis quelque temps. La Conférence a par ailleurs exhorté la Commission à faire tout en son possible pour trouver le financement nécessaire à ce poste et à le combler très rapidement. Les recommandations de la dix-huitième Conférence, qui figurent dans le document de travail 7, ont par la suite été confirmées lors de la session de mai 1987 du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) de la CPS, et la Commission a été autorisée à lancer le projet dans la mesure où le secrétariat général pourrait trouver le financement extrabudgétaire nécessaire. Lors de la même réunion, le gouvernement du Royaume-Uni s'est dit prêt à financer certains éléments du projet. Une partie de ce financement a été rapidement débloquée et, en conséquence, la Commission a pu combler un poste. Les clauses rattachées à l'apport du reste du financement sont toujours en cours de discussion entre les représentants du gouvernement du Royaume-Uni et le secrétariat général de la CPS.

La dix-huitième Conférence technique régionale sur les pêches a également demandé au secrétariat général de produire le présent document afin de faire le point sur l'évolution du Projet de recherche sur les pêches côtières et de le soumettre à la Conférence. En particulier, ce document était nécessaire à l'étude des dispositions organisationnelles proposées pour le Projet de recherche sur les pêches côtières, ses relations avec d'autres programmes de la CPS ainsi que ses activités dans un avenir prévisible. Ces dernières sont abordées dans les chapitres suivants.

3. STRUCTURE DU PROJET DE RECHERCHE SUR LES PECHES COTIERES

a) Effectifs

Le personnel du Projet de recherche sur les pêches côtières est le suivant :

Spécialiste principal de la pêche côtière (SIFS)	vacant jusqu'à confirmation du financement de base pour le projet
Spécialiste de la pêche côtière (IFS)	Rex R.C. Edwards
Responsable de l'information halieutique	vacant jusqu'à confirmation du financement de base pour le projet SIRMIP
Assistant de projet (PAFS)	vacant jusqu'à confirmation du financement de base pour le projet

On s'efforce actuellement de trouver un financement pour le poste de responsable de l'information halieutique (FIO) dans le cadre du Projet SIRMIP. Le responsable de l'information halieutique collaborera étroitement avec les scientifiques du Projet de recherche sur les pêches côtières et sera principalement chargé de disséminer l'information en émanant.

b) Relations entre le Projet de recherche sur les pêches côtières et les autres activités de la CPS

Initialement, la proposition de la CPS prévoyait un projet semi-autonome structurellement lié aussi bien au Programme pêches côtières qu'au Programme d'évaluation des thonidés et marlins. A la suite de ses délibérations, la dix-huitième Conférence technique régionale sur les pêches recommanda que le projet soit créé plutôt dans le cadre du Programme pêches côtières et qu'il n'ait pas de liens structurels avec le PETM. En conséquence, le Projet de recherche sur les pêches côtières sera incorporé au Programme pêches côtières mais, comme pour tous les programmes de la CPS, ses ressources seront utilisées d'une manière intégrée afin de lui permettre de réaliser efficacement ses objectifs. En particulier, on prévoit de l'exploiter en liaison étroite avec le Programme régional océanien de l'environnement (PROE), qui est basé au siège de la CPS, avec les autres projets du Programme pêches côtières, et en particulier le Programme de développement de la pêche profonde, ainsi qu'avec le PETM, notamment du point de vue des activités qui entrent pour l'instant dans le cadre des priorités 7 et 8 de ce dernier.

c) Relations entre le Projet de recherche sur les pêches côtières et les activités d'autres organisations

Un des principaux objectifs du Projet de recherche sur les pêches côtières est d'encourager la liaison et l'échange d'information entre les nombreuses organisations qui s'occupent de recherche sur les pêches côtières dans la zone d'action de la CPS et autour de celle-ci. Il est prévu que le personnel chargé de ce projet entretiendra des liens étroits avec d'autres organisations et aidera le responsable de l'information halieutique à faire en sorte que l'on encourage et que l'on poursuive un libre échange d'information entre chercheurs dans ce domaine. L'encouragement et le soutien des activités des groupes de travail spécialisés dans les sujets de recherche importants pour la région, ainsi que des échanges d'information entre les membres de ces groupes, seront une de ses grandes priorités, comme le proposaient Fakahau et Shepard. Le personnel affecté au projet travaillera en liaison étroite avec le coordonnateur de l'Agence des pêches du Forum afin d'éviter la répétition des efforts de recherche et d'assurer l'harmonisation des techniques et méthodes de recherche utilisées par le projet et par les pays membres et les autres institutions.

4. OBJECTIFS ET ACTIVITES DU PROJET DE RECHERCHE SUR LES PECHES COTIERES

a) Objectifs globaux

Les principaux objectifs définis dans la proposition initiale de création du Projet de recherche sur les pêches côtières sont les suivantes :

- coordination et liaison entre les fonctionnaires nationaux, le personnel de la CPS et les organisations de recherche externes;
- évaluation, résumé et communication de l'information halieutique pertinente provenant de l'intérieur comme de l'extérieur de la région;
- assistance à la conception et à la mise en oeuvre de programmes d'enquêtes appropriés sur les ressources et de programmes de collecte et d'analyse de données sur les pêches;
- formation à la conception des enquêtes ainsi qu'à la collecte et l'analyse de données.

Depuis que ces objectifs ont été énoncés dans leurs grandes lignes, un certain nombre d'éléments nouveaux sont apparus en parallèle, en particulier la proposition de création du SIRMIP et d'un poste de coordonnateur de la recherche au sein de l'Agence des pêches du Forum. Ces propositions auront des répercussions sur les activités du Projet de recherche sur les pêches côtières, principalement en ce qui concerne les deux premiers objectifs précités.

b) Coordination et liaison

Un des grands problèmes de la recherche sur les pêches côtières dans la région, qui a d'ailleurs été identifié par Fakahau et Shepard tout comme par bien d'autres spécialistes de la question, est l'isolement dans lequel l'essentiel du travail est effectué. La communication entre les pays insulaires du Pacifique demeure limitée, même si elle va en s'améliorant. Dans bien des cas, les chercheurs n'ont pas accès aux résultats de travaux similaires effectués ailleurs, et il n'est pas rare que le travail de recherche soit répété, soit dans des pays ou des localités différentes, soit au sein du même pays à des moments différents. Les ressources nationales en matière de recherche sont donc gaspillées et l'efficacité des programmes de recherche s'en trouve grandement réduite. Cette situation n'est pas nouvelle, mais elle prend de plus en plus d'importance à cause aussi bien du nombre croissant de projets de recherche entrepris par les pays insulaires du Pacifique que par la quantité de plus en plus grande de données amassées.

L'une des initiatives permettant d'attaquer le problème consistera à organiser deux semaines de journées d'étude en janvier 1988 (document de travail 9) pour réunir les chercheurs qui partagent un intérêt pour les ressources marines côtières du Pacifique. Ces journées d'étude porteront essentiellement sur un certain nombre de ressources précises et de thèmes de recherche et viseront à résumer les connaissances actuelles dans ces domaines et à permettre la discussion de questions de recherche et d'étude de cas ponctuelles intéressant la région Océanie. Tous les pays insulaires du Pacifique seront invités

à y envoyer des représentants et l'on y attendra également des spécialistes des ressources et des autorités reconnues dans le domaine ainsi que des représentants d'institutions dont les programmes de recherche entrent dans le cadre des sujets abordés. Ces journées d'étude fourniront aux chercheurs de tous les pays membres de la CPS un aperçu complet et actualisé des connaissances dans une vaste gamme de ressources halieutiques et de domaines de recherche pertinents, tout en facilitant le contact entre les spécialistes qui partagent les mêmes intérêts. Elles permettront également à la Commission d'évaluer plus efficacement les domaines d'activités spécifiques qui conviennent le mieux au Projet de recherche sur les pêches côtières et d'affiner son programme d'activités locales lors de discussions avec les représentants nationaux.

Suite à ces journées d'étude, des contacts étroits sont entretenus avec les institutions et les chargés de recherche sur les ressources halieutiques côtières du Pacifique ainsi qu'avec le coordonnateur de la recherche de l'Agence des pêches du Forum, afin de faire en sorte que tout l'effort de recherche soit coordonné et que l'échange d'information se poursuive.

c) Evaluation, résumé et diffusion de l'information

Comme nous l'avons déjà signalé, l'acquisition d'une information pertinente et récente sur leur domaine de travail constitue l'un des principaux problèmes auxquels se trouvent confrontés les chercheurs halieutiques océaniques. La CPS joue un rôle important de "diffuseur" de l'information dans la région. Ce rôle sera tout spécialement renforcé du point de vue de l'information sur les ressources marines dans le cadre du Projet de recherche sur les pêches côtières. On s'efforce d'ailleurs d'obtenir, dans le cadre du Projet SIRMIP, un financement pour un poste de responsable de l'information halieutique qui aura, entre autres, la charge de :

- solliciter activement et de façon continue, pour le compte des pays membres, de l'information portant sur des domaines de recherche pertinents;
- aider les pays membres à augmenter et à classer leurs propres bibliothèques ou collections de documents sur les pêches;
- assurer la liaison avec le personnel de tous les programmes à vocation halieutique de la CPS afin d'évaluer et de commenter l'utilité et l'exactitude technique des documents et autres éléments d'information sur les pêches;
- soutenir les activités des groupes de travail thématiques en encourageant activement la liaison et l'échange d'information entre les membres;
- transmettre régulièrement les informations appropriées aux personnes et aux institutions connues pour effectuer des recherches sur des sujets spécifiques;
- demeurer en liaison avec les membres du personnel de tous les programmes à vocation halieutique de la CPS afin d'assurer un service d'interrogation auquel pourront recourir ceux qui auront des questions techniques précises à poser.

On considère que la fonction d'information est un sous-ensemble du Projet de recherche sur les pêches côtières proprement, mais qu'elle recoupe largement les autres programmes sur les pêches de la CPS ainsi que le service de diffusion de l'information de la Commission et les activités de sa bibliothèque. Etant donné l'apparition toute récente du SIRMIP et les relations évidentes entre les objectifs de celui-ci et ceux de la composante information du Projet de recherche sur les pêches côtières, il s'est avéré opportun de rattacher le poste de responsable de l'information halieutique à cette activité multilatérale de plus large portée.

d) Enquête sur les ressources et collecte de données halieutiques

Il est fort probable que les enquêtes sur les ressources et la collecte de données représenteront les principaux domaines d'activités locales du Projet de recherche sur les pêches côtières. Ces dernières années, la plupart des demandes d'assistance portant sur des activités spécifiques émanant des différents pays membres relevaient de cette catégorie. Ces activités, dont certaines ont été réalisées à titre ponctuel et d'autres restent à terminer, sont énumérées au tableau 1.

On prévoit que les titulaires des deux postes de spécialiste de la pêche côtière consacreront une grande partie de leurs activités à des travaux locaux en réponse à des requêtes de cette nature. De plus, une forte proportion des demandes d'aide formulées dans le cadre du Programme de développement de la pêche profonde portent sur des recherches, avec des objectifs en général liés à l'évaluation des stocks ou à la collecte de données de base sur les ressources en poissons démersaux profonds. Dans les cas de ce genre, le personnel du Projet de recherche sur les pêches côtières et celui du Programme de développement de la pêche profonde travailleront en liaison étroite.

e) Formation

La formation des agents de recherche nationaux par le personnel du Projet de recherche sur les pêches côtières est une activité prioritaire qui devrait être effectuée de deux façons : par détachement soit dans le cadre d'un projet local, soit au siège de la CPS, et par des cours de formation structurés sur des sujets précis, au palier soit national soit régional ou sous-régional.

La formation en détachement se pratique couramment dans le cadre des activités de terrain de la CPS, et l'accent sera mis sur cette formule durant les activités locales du Projet de recherche sur les pêches côtières. La nature précise de la formation sera fonction des caractéristiques du projet de recherche entrepris. Normalement, un ou plusieurs des agents des pêches seraient détachés auprès du projet de recherche pendant toute sa durée et ils participeraient ainsi à toutes les activités du projet. S'il est probable que le travail de terrain soit suivi d'une assez longue période d'analyse des données au siège de la CPS, il pourra s'avérer souhaitable que l'agent détaché contribue également à ce travail. Il serait vraisemblablement possible, pour certains, d'être détachés auprès du Projet de recherche sur les pêches côtières en tant que tel et d'apprendre ainsi à

connaître, en y contribuant, toute une gamme de projets ou d'activités de recherche, soit au siège de la CPS, soit en mission sur le terrain, soit encore par une combinaison des deux. Enfin, il serait également possible pour des ressortissants qualifiés d'un pays donné de participer à des activités de recherche sur le terrain dans un autre pays. Le Projet de recherche sur les pêches côtières offre une vaste gamme de possibilités de formation en détachement, mais il n'est pas possible, à ce stade du projet, d'en dire davantage.

Les cours de formation entrent également dans le cadre des attributions du Projet de recherche sur les pêches côtières, soit au palier national, soit au palier international (régional ou sous-régional). Pour l'instant, les contacts avec les pays membres révèlent que l'accent sera placé, du moins initialement, sur la formation à l'utilisation d'ordinateurs, sur des applications précises du traitement de données en rapport avec le travail sur les pêches et sur des sujets connexes comme les statistiques et l'évaluation des stocks. A plus long terme, des cours pratiques de formation aux techniques d'enquête sur le terrain seront également vraisemblablement élaborés.

5. RESUME

Les parties qui précèdent décrivent les principales activités prévues dans le cadre du Projet de recherche sur les pêches côtières. Depuis la conception initiale de ce projet, voilà plus d'un an, la situation a considérablement évolué et continuera probablement de le faire tout aussi rapidement. Il est vraisemblable que les besoins spécifiques énoncés par chaque pays à l'égard du Projet de recherche sur les pêches côtières changeront à mesure de l'évolution des besoins et des priorités en matière de recherche. Toutefois, la raison d'être du projet est d'aider les pays insulaires du Pacifique à développer leur infrastructure nationale de recherche halieutique jusqu'à ce qu'ils puissent devenir autosuffisants dans ce domaine, avec un minimum d'intervention de la part d'organisations externes. Cet objectif demeurera la priorité du Projet de recherche sur les pêches côtières, quelles que soient les activités ponctuelles entreprises dans le cadre de celui-ci.

TABLEAU 1

<u>Pays demandeur</u>	<u>Nature de l'activité</u>	<u>Date d'achèvement</u>	<u>Chargé de l'activité</u>
Iles Cook	Evaluation du potentiel de culture des huîtres perlières dans les fermes existantes	à terminer	
EFM	Enquête sur les ressources phycologiques	1987	Expert-conseil
Fidji	Amélioration du système de statistiques sur les poissons-appâts	1987	PETM
Fidji	Etude de la dynamique des populations de poissons démersaux profonds	à terminer	
Kiribati	Amélioration du système de statistiques sur les poissons-appâts	1987	PETM
Kiribati	Evaluation des ressources en crevettes profondes	1987	PPC/ Expert-conseil
Kiribati	Evaluation du potentiel de culture nacrifère	à terminer	
Niue	Assistance à la création d'un projet de recherche à long terme sur les pêches	à terminer	
Papouasie- Nouvelle-Guinée	Analyse de données sur les pêches aux latés	à terminer	
Palau	Elaboration d'un programme de collecte de statistiques sur les pêches	début en novembre 1987	PETM/ Expert-conseil
Palau	Evaluation des stocks de poissons démersaux profonds	à terminer	
Iles Salomon	Evaluation des possibilités d'instauration d'un système de collecte de données dans la province de Malaita	1987	PETM
Tonga	Evaluation des possibilités de création d'un système de collecte de données	1987	PETM (financement FAO)
Tuvalu	Elaboration d'un programme de collecte de données statistiques sur les pêches	1986	PETM/ Expert-conseil

ANNEXE I

SOMMAIRE DES ACTIVITES DE RECHERCHE HALIEUTIQUE DE LA CPS DE 1947 A 1987

On trouvera ci-après un bref résumé de la contribution de la CPS aux activités de recherche halieutique depuis la création de cette organisation en 1947.

1947-1961

Des enquêtes et des missions à titre consultatif ont été effectuées dans les domaines suivants :

Ressources halieutiques des Iles Carolines, de Tonga, de Fidji,
de Polynésie française, des Iles Cook, des Samoa américaines,
de Tokelau, de Vanuatu, de l'Ile Norfolk, des Iles Salomon et
de trois régions de Papouasie-Nouvelle-Guinée
Elevage de poissons en viviers (Samoa-Occidental, Iles Cook)
Pêche au thon (Samoa américaines, Tonga)
Expériences de pêche au chalut (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
Transplantation d'huîtres perlières et recherches connexes
(Iles Cook)
Recherches sur les trocas (Nouvelle-Calédonie, territoire sous
tutelle des îles du Pacifique, actuellement Palau et Etats
Fédérés de Micronésie)

De plus, il fut arrêté que les domaines suivants nécessitaient des recherches:

Ressources potentielles de la pêche océanique
Ichtyosarcotisme
Normalisation de la nomenclature des poissons
Elevage des poissons en vivier
Expérimentation de méthodes de pêche profonde
Méthodes de traitement et de stockage du poisson
Recherches biologiques sur les espèces d'importance commerciale
Collecte de statistiques fondamentales sur les pêches
Etudes sur la nutrition

1962-1966

Il fut proposé d'effectuer des recherches sur un certain nombre de ressources et de domaines particuliers dont :

Tazar
Sélar à grandes paupières
Poissons démersaux profonds
Thons profonds
Chanidés
Nacre
Burgau
Coquillages de collection
Coraux de collection
Ichtyosarcotisme
Introduction d'espèces nouvelles

Toutefois, la recherche fut en fait limitée durant toute cette période à cause de restrictions budgétaires et de l'insuffisance du personnel.

1967-1973

Consécutivement à la création conjointe par la CPS et le PNUD de l'Agence de développement des pêches dans les îles du Pacifique Sud, certaines recherches furent effectuées sous ses auspices dans les domaines suivants :

- Développement de l'industrie de la bêche de mer
- Comportement et élevage de la langouste et amélioration de cette ressource
- Nombreux aspects de l'aquaculture et, notamment, la culture ou la gestion des huîtres, des moules, des mollusques nacrifères, des bénitiers, des trocas, des crabes de palétuvier, des crevettes de mer et d'eau douce, du mullet, des chanidés et du picot
- Elevage des tortues de mer et repeuplement
- Méthodes d'amélioration de la productivité des lagons et récifs coralliens
- Conception de bateaux de pêche
- Ichtyosarcotoxisme

1973-1977

C'est à cette époque que fut lancé le Projet de développement des pêches côtières qui a entrepris d'effectuer des recherches sur la biologie de la langouste et des tortues en plus d'évaluer les stocks de bèches de mer. Le Projet de pêche artisanale au demi-large fut également créé à cette époque, fournissant le cadre à des travaux de recherche sur la rentabilité et la faisabilité de la pêche commerciale démersale.

Plusieurs séries de journées d'étude portant sur la recherche, dont une session consacrée aux ressources démersales, furent également organisées durant cette période.

1978-1981

En 1978, le Projet de pêche artisanale au demi-large fut remplacé par le Programme de développement de la pêche profonde dans le cadre duquel on entreprit de recueillir des statistiques sur les prises et l'effort de pêche aux poissons démersaux profonds, activité qui se poursuit encore. Les initiatives au titre de ce projet permirent de procéder à des évaluations comparatives du potentiel de pêche d'un grand nombre d'îles du Pacifique.

Le Programme d'évaluation des stocks de bonites (PESB) fut fondé en 1978 et, durant trois ans, servit de cadre à un programme de recherche à l'échelle de la région sur l'abondance, la répartition et les caractéristiques de pêche du thon et des poissons-appâts.

Un certain nombre de projets de recherche moins importants furent lancés durant cette période et, notamment, la collecte de statistiques provenant des offices de pêches des pays pratiquant la pêche hauturière dans la région, une étude générale de la rentabilité de l'élevage des poissons-appâts ainsi qu'une enquête sur les ressources en coquillages de collection de Fidji. Des colloques furent par ailleurs organisés sur l'évaluation des stocks de bonites par analyse biochimique, ainsi que sur le germon, la recherche sur la pêche démersale profonde, l'aquaculture et la tortue de mer.

1982 jusqu'à nos jours

Le Programme d'évaluation des stocks de bonites est arrivé à terme et a été remplacé par le Programme d'évaluation des thonidés et marlins (PETM) qui a pour objet de recueillir des statistiques sur les pêches en provenance des thoniers opérant dans la zone d'action de la CPS et d'effectuer des recherches sur les stocks de thons et de poissons-appâts conformément à un ensemble de priorités définies.

Le Programme de développement de la pêche profonde poursuit ses activités, mais en accordant de moins en moins d'importance au développement économique puisqu'un nombre croissant de pays demandent plutôt des missions portant sur l'évaluation des stocks ou la mise au point d'engins de pêche. On procède en ce moment à une analyse des données de pêche accumulées à l'occasion des nombreuses missions effectuées dans les pays membres (50 jusqu'à présent) dans le cadre du projet, mais cette analyse est gênée par l'insuffisance des ressources.

De nombreux projets de recherche d'importance plus mineure ont été réalisés durant cette période, dont :

- Enquêtes sur la pêche hauturière à la crevette en Papouasie-Nouvelle-Guinée et à Kiribati
- Etude régionale sur les modèles de DCP
- Enquête sur les ressources en coquillages de collection à Tuvalu
- Enquêtes sur les ressources en poissons-appâts de Kiribati et Tuvalu
- Etudes sur les stocks de troques à Vanuatu et à Tuvalu
- Etude de la pêche des crevettes au chalut à petite échelle en Papouasie-Nouvelle-Guinée
- Enquête régionale sur les usines de réfrigération pour le secteur des pêches

Des séminaires, des journées d'étude et des cours de formation sur des sujets liés à la recherche ont été organisés en nombre croissant, notamment dans les domaines suivants :

- Programmes d'observateurs embarqués
- Ressources en poissons démersaux profonds
- Dispositifs de concentration du poisson
- Manutention et traitement du poisson
- Conception des petites embarcations
- Mariculture
- Recherches sur la biologie et la gestion du vivaneau profond
- Ichtyosarcotisme
- Evaluation des stocks de poissons
- Statistiques halieutiques

Dans l'ensemble, la fréquence des demandes d'assistance pour des projets supposant des recherches a fortement augmenté durant toute cette période.
